



# Ville de Vigneux-sur-Seine (Essonne)

## COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

\* \* \* \* \*

L'an deux mille dix-huit, le dix neuf juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vigneux-sur-Seine, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Serge POINSOT, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 00 et fait l'appel nominal.

PRÉSENTS : Serge POINSOT, Maire.

Daniel VILLATTE, Mathilde KTOURZA, Joël GRUERE, Monique BAILLOT, Thomas CHAZAL<sup>1</sup>, Arlette PASCAUD, Daniel ROURE, Michelle LEROY, Alain MIEHAKANDA, Nicole POINSOT, Marieme GADIO<sup>2</sup>, Colette KOEBERLE, Adjoint.

Patrick DUBOIS, Elisabeth LEGRADE, Marie-Louise TRONVILLE, Dominique DEVERNOIS, Fernando PEREIRA, Valérie HOULLIER, Christina PEDRI, Leila SAÏD, Geneviève MORIN, Danielle PASSARRIEU, Jacques STOUVENEL, Nelly VIARD, Conseillers municipaux.

REPRÉSENTÉS : Pascal LU par Mathilde KTOURZA  
Gabin ABENA par Christina PEDRI  
Faryd SMAALI par Joël GRUERE  
Alain GALLET par Nicole POINSOT.

EXCUSÉS : Bachir CHEKINI  
Didier HOELTGEN  
Jean-Luc TOUITOU  
Benhenni HENNI  
Joëlle SURAT  
Fouad SARI.

Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L.2121.15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance. Madame Leila SAÏD est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.

.../...

---

<sup>1</sup> Représenté par Serge POINSOT, jusqu'à son arrivée à 19 h 40

<sup>2</sup> Arrivée à 19 h 08

## 18.065 Centre social l'Amandier - Signature d'une convention avec la société Nerolia

### D É C I D E :

Article 1.- DE SIGNER la convention avec la société Nerolia, 1 rue Gager-Gabillot 75015 PARIS pour la mise en place d'un stage de découverte de l'art du parfumeur le lundi 23 avril 2018, à raison de 2 ateliers de 2 heures soit un total de 4 heures, pour 20 participants par séance.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant total de 500 euros TTC (cinq cent euros) au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 6 avril 2018.

## 18.082 Réalisation d'un emprunt d'un million d'euros (1 000 000,00 €) auprès de la Société Générale au titre du financement des investissements 2018

### D É C I D E :

Article 1.- CONTRACTE auprès de la Société Générale, un emprunt « Taux Fixe de Marchés » d'un montant total s'élevant à 1 000 000,00 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Montant total :** **1 000 000 euros**

Le prêt est consenti jusqu'au 15/05/2038 et s'amortira sur 20 ans à compter de la date de consolidation fixée au 15/05/2018

**Phase de consolidation :** d'un commun accord entre la Société Générale et la Ville de Vigneux-Sur-Seine, il est décidé de procéder à la mise en place d'un tirage de consolidation à « Taux Fixe de Marché » selon les conditions présentées ci-dessous :

Montant : 1 000 000 euros

Date de départ : 15/05/2018

Maturité : 15/05/2038 (20 ans)

Taux d'intérêt : Chaque périodicité du 15/05/2018 au 15/05/2038 : 1,50%

Périodicité : Annuelle

Base de calcul des intérêts : Exact / 360

Amortissement : Annuel - Linéaire

Commission d'engagement : Aucune

**Soulte de rupture des conditions financières :** L'emprunteur devra régler à la Société Générale une soulte de rupture des conditions financières correspondant aux coûts de dénouement, pertes et frais supportés ou réputés supportés par la Société Générale résultant notamment de l'absence de décaissement, du non-respect des paramètres d'application du taux tels que figurant dans la Confirmation, de la modification des dates et des montants de remboursement prévus, de l'exigibilité anticipée du Prêt ou encore de la survenance de tout cas de résiliation du Prêt. Dans l'hypothèse où la soulte de dénouement de rupture des conditions financières constituerait un gain net pour la Société Générale, ledit gain sera reversé par la Société à l'Emprunteur.

Article 2.- PRECISE que seront « topées » au téléphone les conditions définitives du tirage « Taux Fixe de Marché » visées à l'article 1 et que sera signée la confirmation correspondante ainsi que toute la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Société Générale.

Article 3.- La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 4.- DIT que la recette y afférente est inscrite au budget de l'exercice concerné.

Vigneux-sur-Seine, le 18 avril 2018.

### **18.083 Ressources Humaines - Signature d'une convention de formation dans le domaine de la formation professionnelle continue**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER une convention de formation avec l'Institut National de Formation et d'Application (INFA) sis au 5/9 rue Anquetil 94130 NOGENT-SUR-MARNE sur le thème « DESJEPS/MASTER1/2 » du 23 octobre 2017 au 30 juin 2019.

Article 2.- DIT que la dépense d'un montant de 18 020 euros TTC (dix-huit mille vingt euros) est imputée au budget des exercices correspondants.

Vigneux-sur-Seine, le 18 avril 2018.

### **18.084 Signature d'un contrat de tir pour la réalisation d'un spectacle pyrotechnique, musical et mise en lumière du site, sur l'île de la Fosse Montalbot avec la SARL PRESTATECH ARTIFICES**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER un contrat de tir pour la réalisation d'un spectacle pyrotechnique, musical et une mise en lumière du site avec la SARL PRESTATECH ARTIFICES, sise 4 rue Henri Dunant, 94550 Chevilly-Larue, **le 13 juillet 2018, à partir de 23H00, sur l'île de la Fosse Montalbot (Centre G. Brassens)** 1 Bis rue du Maréchal Leclerc, 91270 Vigneux-sur-Seine.

Le thème musical retenu est : SENSATIONS

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 15 900 euros TTC (Quinze Mille Neuf Cent Euros), au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 18 avril 2018.

### **18.085 Culture - Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'Association « Les Contes de Roméo »**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER un contrat de cession avec l'Association « Les Contes de Roméo » sise 19 Avenue Louis Forest – 94500 Champigny-Marne, pour une représentation du spectacle « Le Chevalier du Royaume des Rêves », le **Samedi 15 décembre 2018 à 14H30**, au sein du Centre Sportif et Culturel Georges-Brassens, à destination des enfants du personnel communal.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 700,00 € TTC (Sept Cent Euros), au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 18 avril 2018.

### **18.086 Réalisation d'un emprunt d'un million d'euros (1 000 000,00 €) auprès de La Banque Postale au titre du financement des investissements 2018.**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- CONTRACTE auprès de La Banque Postale, un emprunt d'un montant total s'élevant à 1 000 000,00 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

<u>Score Gissler :</u>	1A	
<u>Montant :</u>		1 000 000 euros
<u>Durée du contrat de prêt :</u>	15 ans	
<u>Objet du contrat :</u>	Financer des investissements	
<u>Versement des fonds :</u>	en une, deux ou trois fois avant la date limite du 13 juin 2018 avec versement automatique à cette date	
<u>Préavis :</u>	5 jours ouvrés TARGET/PARIS	
<u>Taux d'intérêt annuel :</u>	Taux fixe à 1,29%	
<u>Périodicité :</u>	Annuelle	
<u>Base de calcul des intérêts :</u>	30 / 360	
<u>Mode d'amortissement :</u>	constant	
<u>Commission d'engagement :</u>	0,1 % du montant du contrat de prêt soit 1 000 euros	
<u>Remboursement anticipé :</u>	possible à chaque échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle avec un préavis de 50 jours calendaires	
<u>TEG :</u>	1,30% l'an soit un taux de période de 1,303% pour une durée de période de 12 mois	

Article 2.- Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Article 3.- La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 4.- DIT que la recette y afférente est inscrite au budget de l'exercice concerné.

Vigneux-sur-Seine, le 25 avril 2018.

### **18.087 Informatique - Proiciel Carte@jour - Signature d'un contrat de maintenance avec la société BERGER LEVRAULT**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER ET DE CONCLURE le contrat de maintenance du progiciel Carte@jour avec la Société BERGER LEVRAULT sise 892 rue Yves Kemen à 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT.

Article 2.- PRECISE que ce contrat de maintenance fixe la redevance annuelle de maintenance à 1 338,24 € TTC.

Article 3.- PRECISE que la période de maintenance se situe du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Article 4.- DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 27 avril 2018.

### **18.088 MF 17-04 – Mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension du gymnase Maurice Baquet**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- PREND ACTE du résultat des négociations intervenues avec le lauréat représenté par A/Concept Architectes.

Article 2.- ATTRIBUE en conséquence, le marché de maîtrise d'œuvre pour la mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension du gymnase Baquet au groupement d'entreprises :

- A/CONCEPT ARCHITECTES – mandataire - 38 cours Blaise Pascal 91000 EVRY
- OTE INGENEIRE – co-traitant - Agence de Paris 44 rue de Montmorency 75003 PARIS
- OTELIO – co-traitant - Agence de Paris 44 rue de Montmorency 75003 PARIS.

Article 3.- APPROUVE l'attribution des primes prévues par le règlement du concours aux 3 candidats : 1. A/Concept Architectes- – 2. Agence Nomade Architectes – 3. B+C Architectes.

Article 4.- DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 2 mai 2018.

### **18.089 MF 18-03 – Acquisition et livraison de fournitures scolaires, non scolaires et matériel pédagogique**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER les documents contractuels de chacun des lots du marché d'acquisition et livraison de fournitures scolaires, non scolaires et matériel pédagogique, avec les opérateurs économiques suivants :

Lots du marché	Société	Montants
Lot n°1- Acquisition et livraison de fournitures scolaires	NV Buro SAS 601 avenue Blaise Pascal 77555 Moissy-Cramayel Cedex	Sans montant minimum ni montant maximum
Lot n°2 - Acquisition et livraison de matériel pédagogique	NV Buro SAS 601 avenue Blaise Pascal 77555 Moissy-Cramayel Cedex	Sans montant minimum ni montant maximum

Lot n°3 - Acquisition et livraison de livres scolaires et non scolaires	Papeteries Pichon SAS ZI Molina La Chazotte 97 rue Jean Perrin BP 315 42353 La talaudière Cedex	Sans montant minimum ni montant maximum
Lot n°4 - Acquisition et livraison de jeux et jouets	Papeteries Pichon SAS ZI Molina La Chazotte 97 rue Jean Perrin BP 315 42353 La talaudière Cedex	Sans montant minimum ni montant maximum

Article 2.- PRECISE que ces marchés prennent effet à compter de la date de notification à leurs titulaires, pour une durée de 12 mois reconductible 3 fois de façon tacite et pour la même durée.

Article 3.- DIT que la dépense en résultant sera imputée à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 2 mai 2018.

### **18.090 MAPA 671 – Marché de travaux de rénovation du gymnase A. DELAUNE – Lot n° 2 – Étanchéité – toiture terrasse – Signature d'un avenant n°1**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER l'avenant n° 1, pour le lot 2, avec la Société SIEREC, située 5 rue de Copenhague 95380 LOUVRES pour un montant de 5 952.00 euros H.T. soit 7 142.40 euros T.T.C.

Article 2.- PRECISE que cet avenant a pour objet la fourniture et la pose de garde-corps autoportants aluminium avec contre-pieds posé sur le complexe d'étanchéité, afin de renforcer la sécurisation.

Article 3.- PRECISE que le nouveau montant du marché est de 125 841.50 euros H.T. soit 151 009.80 euros T.T.C.

Article 4.- DIT que la dépense en résultant sera imputée à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 2 mai 2018.

### **18.091 Culture - Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'Association A.D.L. Productions**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER un contrat de cession avec l'Association A.D.L. Productions, sise 36 Avenue Marcel Ouvrier – 91550 Paray-Vieille-Poste, pour une représentation du spectacle jeune public « *Du Poil de la Bête* », le **Dimanche 28 avril 2019 à 15H30**, salle Daniel FERY, 68 avenue Henri Barbusse – 91270 Vigneux/Seine.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 2 637,50 € TTC (Deux Mille Six Cent Trente Sept Euros et Cinquante Cents), au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 4 mai 2018.

### **18.092 Culture - Signature d'un contrat de cession d'exploitation d'un spectacle avec la SARL « LES 2 BELGES PRODUCTIONS »**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER un contrat de cession avec la SARL « LES 2 BELGES PRODUCTIONS » sise 105 rue Jules Ferry – 93170 Bagnolet, pour une représentation du spectacle « LA CAUSERIE MUSICALE » de et avec Michel Fugain, le Dimanche 7 avril 2019 à 16H00 Centre Georges Brassens, 1 Bis rue du Maréchal Leclerc – 91270 Vigneux/Seine.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 12 800 € HT soit 13 504 € TTC (Treize Mille Cinq Cent Quatre Euros), au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 4 mai 2018.

**18.093 Culture - Signature d'un contrat de cession d'exploitation d'un spectacle avec la SARL « A MON TOUR PROD »**

**D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER un contrat de cession avec SARL « A MON TOUR PROD », sise rue des Petites Ecuries – 75010 Paris pour une représentation de ELISABETH BUFFET dans son spectacle « Obsolescence programmée », le Vendredi 17 mai 2019 à 20H30, Centre Georges Brassens, 1 Bis rue du Maréchal Leclerc – 91270 Vigneux/Seine.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 4 200,00 euros HT soit 4 431,00 € TTC (Quatre Mille Quatre Cent Trente et Un Euros), au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 4 mai 2018.

**18.094 Culture - Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la SARL « CA SE JOUE »**

**D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle, avec la SARL « CA SE JOUE », sise 166 avenue de Verdun – 92130 Issy-les-Moulineaux, pour une représentation du spectacle jeune public « Le Royaume des Chansons », le **Samedi 9 mars 2019 à 15H30**, au sein de la salle Daniel Féry ou le cas échéant, et selon le remplissage de la jauge, au sein du Centre Brassens.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 3692,50 € TTC (Trois Mille Six Cent Quatre Vingt Douze Euros et Cinquante Cents), au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 4 mai 2018.

**18.095 Événementiel - Signature d'un contrat de vente avec la société Delta Services Organisation dans le cadre du Village de Noël (Edition 2018)**

**D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER un contrat de vente pour la mise à disposition d'un manège pour enfants de type Carrousel « Carrousel des Petits Anges », dans le cadre du Village de Noël, Edition 2018, avec la société Delta Services Organisation, sise 15 rue Cugnot – 75018 Paris, **les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2018** (7 H de prestation/jour), Parc du Gros Buisson, 16 rue du Président Salvador Allende, 91270 Vigneux-sur-Seine.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 2 750,00 euros HT soit 3 300,00 euros TTC (Trois Mille Trois Cent Euros), au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 4 mai 2018.

**18.096 Ressources Humaines - Signature d'une convention de formation avec FORMA'CONSEIL dans le cadre de la formation professionnelle**

**D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER une convention de formation avec l'organisme de formation FORMA'CONSEIL-13-15 rue des Entrepreneurs-91560 CROSNE, sur le thème «Habilitation Electrique niveau BS » qui se déroulera à hauteur de deux jours de 8H30 à 17H00 au sein de nos locaux, au bénéfice de 10 agents communaux.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 1 320euros TTC (mille trois cent vingt euros), au budget de l'exercice 2018.

Vigneux-sur-Seine, le 4 mai 2018.

**18.097 Ressources Humaines - Signature d'une convention de formation avec l'Institut National de Formation et d'Application (INFA) dans le domaine de la formation professionnelle continue**

**D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER une convention de formation avec l'Institut National de Formation et d'Application (INFA) 5/9 rue Anquetil 94130 NOGENT-SUR-MARNE sur le thème « BPJEPS Loisirs Tous Publics » qui se déroulera sur 18 mois, au bénéfice de 3 agents communaux.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 1 953 euros TTC (mille neuf cent cinquante-trois euros), au budget de l'exercice 2018.

Vigneux-sur-Seine, le 4 mai 2018.

### **18.098 Ressources Humaines - Signature d'une convention de formation avec l'organisme GESCIME 1 dans le cadre de la formation professionnelle**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER une convention de formation avec l'Organisme de Formation GESCIME 1, Place de Strasbourg 29200 BREST sur le thème « Formation en législation funéraire sur site » qui se déroulera à hauteur d'une journée de 9H à 16H00 au sein de nos locaux, au bénéfice de 6 agents communaux.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 1 992euros TTC (mille neuf cents quatre-vingt-douze euros), au budget de l'exercice 2018.

Vigneux-sur-Seine, le 4 mai 2018.

### **18.099 Ressources Humaines - Signature d'une convention de formation avec l'organisme CHAMPS CROISES**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER une convention de formation avec l'organisme de Formation Champs Croisés, 2 Boulevard Saint Denis - 75010 sur le thème « La refonte des projets pédagogiques des structures d'accueil de la petite enfance ».

Article 2.- PRECISE que le dispositif comprendra 10 séquences de 2 heures à raison d'une séquence toutes les 3 semaines sur l'année 2018, au bénéfice du service Petite Enfance.

Article 3.- DIT que la dépense en résultant, d'un montant de 3 400 euros TTC (Trois Mille Quatre Cent Euros), est imputée au budget de l'exercice 2018.

Vigneux-sur-Seine, le 4 mai 2018.

### **18.100 Ressources Humaines - Signature d'une convention de formation avec l'Institut National de Formation et d'Application (INFA) dans le domaine de la formation professionnelle continue**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER une convention de formation avec L'Institut National de Formation et d'Application (INFA) sis au 5/9 rue Anquetil 94130 NOGENT-SUR-MARNE sur le thème « DESJEPS/MASTER1/2 » pour une durée de trois ans.

Article 2.- DIT que la dépense en résultant, d'un montant de 8 900,84 euros TTC (huit mille neuf cent euros et quatre-vingt-quatre cts) est imputée au budget des exercices correspondants.

Vigneux-sur-Seine, le 4 mai 2018.

### **18.101 Ressources Humaines - Signature d'une convention de formation avec la Ligue de l'Enseignement dans le cadre de la formation professionnelle continue**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER la convention de formation avec la Ligue de l'Enseignement pour deux perfectionnements BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) du 28 mai 2018 au 02 juin 2018.

Article 2.- DIT que la dépense en résultant, d'un montant de 800 euros TTC (huit cent euros) est imputée au budget de l'exercice 2018.

Vigneux-sur-Seine, le 4 mai 2018.

**18.102 Ressources Humaines - Signature d'une convention de formation avec l'Institut de formation, d'animation et de conseil (IFAC) dans le domaine de la formation professionnelle continue**

**D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER la convention de formation avec l'IFAC, 17 rue Pierre et Marie Curie 77380 COMBS-LA -VILLE pour un BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur au cours du mois de mai 2018, destiné à un agent communal.

Article 2.- DIT que la dépense en résultant, d'un montant de 390 euros TTC (trois cent quatre-vingt-dix euros) est imputée au budget de l'exercice 2018.

Vigneux-sur-Seine, le 4 mai 2018.

**18.103 Centre social l'Amandier – Signature d'une convention avec Elissar HADIDI, psychopaticienne**

**D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER la convention avec Elissar HADIDI, 21 avenue du parc 77170 Brie-Comte-Robert pour animer deux conférences/échanges les 18 mai et 20 novembre 2018 au sein du centre social l'Amandier, dans le cadre du projet de « lutte contre les violences faites aux femmes ».

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant de 800€ (huit cents euros) au budget de l'exercice 2018.

Vigneux-sur-Seine, le 11 mai 2018.

**18.104 Informatique - Contrat de maintenance annuel pour le progiciel GALPE avec la société INFO DECISION**

**D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER ET DE CONCLURE le contrat de maintenance avec la Société INFO DECISION située n°15 Cours Monseigneur Romero à 91025 EVRY.

Article 2.- PRECISE que ce contrat de maintenance fixe la redevance de maintenance à 2 005.30 € TTC.

Article 3.- PRECISE que ce contrat prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018, et qu'il est renouvelable par reconduction expresse pour une durée de 1 an.

Vigneux-sur-Seine, le 16 mai 2018

**18.105 CLSPD - Signature d'une convention d'occupation précaire d'un local d'Elogie SIEMP en soutien de l'action « Stage persévérance »**

**D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER une convention d'occupation précaire avec le bailleur « Elogie-SIEMP » pour le lot n° 1172 situé au 1, rue Verlaine, RDC gauche à Vigneux-sur-Seine.

Article 2.- PRECISE que les conditions d'utilisation des services et les engagements de chaque partenaire sont détaillées dans la convention.

Article 3.- PRECISE que le loyer principal de 330.79€ est pris en charge par Elogie SIEMP en soutien à l'action « Stage persévérance ».

Vigneux-sur-Seine, le 16 mai 2018.

**18.106 Signature d'un contrat d'animations de loisirs avec la société DELTA SERVICES ORGANISATION dans le cadre du Forum associatif (Edition 2018)**

**D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER un contrat avec la société DELTA SERVICES ORGANISATION, sise 15 rue Cugnot 75018 Paris, pour la tenue d'une animation de loisirs (initiation hoverboard avec encadrants) en plein air et en accès libre, **le 8 septembre 2018 de 10H00 à 19H00**, extérieur du Centre Culturel Georges Brassens, 1 Bis rue du Maréchal Leclerc, 91270 Vigneux-sur-Seine.



Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 763,75 euros HT soit 916,50 euros TTC (Neuf Cent Seize euros et Cinquante Cents), au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 16 mai 2018.

### **18.107 Signature d'un contrat de cession avec la Société RONDOROYAL F 808 dans le cadre du Village de Noël (Edition 2018)**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER un contrat de cession pour un spectacle et des déambulations à vélo par l'artiste Albert Knüt, dans le cadre du Village de Noël 2018, avec la société RONDOROYAL F 808, sise 23-25 rue du Général Sarrail 86000 Poitiers, **les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2018** (3 déambulations de 40 minutes le samedi et 3 déambulations de 40 minutes le dimanche + un spectacle de 60 minutes), Parc du Gros Buisson, 16 rue du Président Salvador Allende, 91270 Vigneux-sur-Seine.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant total de 1 035,20 euros TTC (Mille Trente Cinq Euros et Vingt Cents), au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 16 mai 2018.

### **18.108 PM - Signature d'un contrat de Cession avec l'Automobile Club de l'Ouest**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER un contrat avec l'Automobile Club de l'Ouest - Circuit du 24 heures du Mans - 72 019 le Mans Cedex 2, pour la prestation intitulée : Critérium du jeune conducteur qui aura lieu du lundi 14 au samedi 19 mai 2018 de 8 h 00 à 18 h 00 et destiné aux élèves de CE2 et CM2 des écoles communales et la population vigneusienne.

Article 2.- DE PRECISER que les repas du midi des intervenants et la logistique (barnums, barrières de sécurité) seront pris en charge et organisés par la commune pendant ces six journées.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 23 520 € TTC au budget de l'exercice 2018.

Vigneux-sur-Seine, le 22 mai 2018.

### **18.109 Informatique – Signature d'un contrat de maintenance annuel pour le logiciel iXbus SQL Serveur avec la société SRCI**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER ET DE CONCLURE le contrat de maintenance avec la Société SRCI située ZA de la Croix St Mathieu à 28320 GALLARDON.

Article 2.- PRECISE que ce contrat de maintenance fixe la redevance de maintenance à 3 060,00 € TTC.

Article 3. - PRECISE que la période de maintenance se situe du 24 avril 2018 au 23 avril 2019 et qu'elle sera renouvelable par période de 12 mois par tacite reconduction.

Article 4.- DIT que la dépense en résultant sera imputée à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 22 mai 2018.

### **18.110 Culture - Signature d'un contrat de cession avec l'Association « NOTES EN BULLE »**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER un contrat de cession avec l'Association « NOTES EN BULLE », représentée par Madame Laurence Noye, sise 32 rue de Melun 77340 Pontault-Combault, pour une représentation du concert-spectacle de MINIBUS (jeune public), le **Dimanche 10 mars 2019 à 15H30**, Salle Daniel Féry à Vigneux/Seine.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 1 350 euros (Mille Trois Cent Cinquante euros), au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 22 mai 2018.

### **18.111 Signature d'un contrat de location de structures gonflables et d'animations de loisirs avec la Société DYNAMIC LAND dans le cadre du Forum associatif (2018)**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER un contrat de location de structures gonflables et d'animations de loisirs (total : 4) en plein air et en accès libre, le 8 septembre 2018 de 10H00 à 19H00, extérieur du Centre Culturel Georges Brassens, 1 Bis rue du Maréchal Leclerc, 91270 Vigneux-sur-Seine.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 1991,20 euros HT soit 2190,32 euros TTC (Deux Mille Cent Quatre Vingt Dix Euros et Trente Deux Cents), au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 22 mai 2018

### **18.112 Culture - Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la SARL « HAPPYPROD »**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER un contrat de cession avec SARL « HAPPYPROD », sise 17 Boulevard de Strasbourg – 75010 Paris pour une représentation de l'artiste POPECK dans son spectacle « Même pas mort ! », le Dimanche 27 janvier 2019 à 16H00, Centre Georges Brassens, 1 Bis rue du Maréchal Leclerc – 91270 Vigneux/Seine.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 5 000,00 euros HT soit 5 275,00 € TTC (Cinq Mille Deux Cent Soixante Quinze Euros), au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 22 mai 2018.

### **18.113 Culture - Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la SARL « HAPPYPROD »**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER un contrat de cession avec SARL « HAPPYPROD », sise 17 Boulevard de Strasbourg – 75010 Paris pour une représentation de l'artiste SMAÏN dans son spectacle « Je reviens me chercher ! », le Samedi 1er juin 2019 à 20H30, Centre Georges Brassens, 1 Bis rue du Maréchal Leclerc – 91270 Vigneux/Seine.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 4 200,00 euros HT soit 4 431,00 € TTC (Quatre Mille Quatre Cent Trente et Un Euros), au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 22 mai 2018.

### **18.114 Décision de représentation en justice dans une procédure contentieuse engagée par M. STOUVENEL**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- DE REPRESENTER EN JUSTICE la commune de Vigneux-sur-Seine dans une procédure contentieuse engagée par M. STOUVENEL.

Article 2.- DE PRECISER que les frais engagés au titre de l'article L. 761-1 du Code de justice administrative seront imputés au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 22 mai 2018.

### **18.115 Décision de représentation en justice dans une procédure contentieuse en annulation d'un arrêté de permis de construire**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- DE REPRESENTER EN JUSTICE la commune de Vigneux-sur-Seine dans une procédure contentieuse engagée par Monsieur LIMAM et Madame GUENIVET-LIMAM, à l'encontre de l'arrêté n° PC 091657 17 1 0018 en date du 18 octobre 2017, délivré à la SCI AUCEANTO pour un permis de construire d'un bâtiment de 4 logements après démolition du bâti existant sur un terrain situé 1 rue Henri Martin à VIGNEUX-SUR-SEINE (91270), et ensemble la décision implicite de rejet du recours gracieux reçu en mairie le 19 décembre 2017.

Article 2.- DE PRECISER que les frais engagés au titre de l'article L. 761-1 du Code de justice administrative seront imputés au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 22 mai 2018.

### **18.116 Décision de représentation en justice dans une procédure de référé-suspension et de déféré opposant la commune à la Préfecture de l'Essonne**

#### **D É C I D E :**

- Article 1.- DE REPRESENTER EN JUSTICE la commune de Vigneux-sur-Seine dans une procédure contentieuse de référé-suspension engagée par la Préfecture de l'Essonne à l'encontre du permis de construire délivré à M. DUPONT.
- Article 2.- DE REPRESENTER EN JUSTICE la commune de Vigneux-sur-Seine dans une procédure contentieuse de déféré préfectoral engagée par la Préfecture de l'Essonne à l'encontre du permis de construire délivré à M. DUPONT.
- Article 3.- DE PRECISER que les frais engagés au titre de l'article L. 761-1 du Code de justice administrative seront imputés au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 22 mai 2018.

### **18.117 Enfance – Signature d'une convention avec l'association NOS MAINS POUR S'ENTENDRE pour la mise en place d'ateliers d'initiation à la langue des signes.**

#### **D É C I D E :**

- Article 1.- DE SIGNER la convention de partenariat avec l'association NOS MAINS POUR S'ENTENDRE, sise 5 rue Corneille – 91270 Vigneux-sur-Seine, pour la mise en place d'ateliers d'initiation à la langue des signes, à destination des enfants fréquentant les accueils de loisirs élémentaires de la ville de Vigneux-sur-Seine.
- Article 2.- PRECISE que la convention est conclue pour l'année scolaire 2017/2018 et est reconductible deux fois.
- Article 3.- PRECISE que ces ateliers sont dispensés par l'association NOS MAINS POUR S'ENTENDRE à titre gracieux.

Vigneux-sur-Seine, le 22 mai 2018.

### **18.118 Signature d'un contrat de réalisation d'une œuvre photographique et de cession de droits de représentation dans le cadre du projet « Luttons contre les discriminations », avec l'auteur-photographe Jean Larive (création d'une œuvre originale)**

#### **D É C I D E :**

- Article 1.- DE SIGNER un contrat de réalisation d'une œuvre photographique et de cession de droits de représentation, dans le cadre du projet « Luttons contre les discriminations », piloté par le CLSPD, avec l'auteur-photographe Jean Larive.
- Article 2.- PRECISE que la prestation sera composée de portraits d'habitants de Vigneux-sur-Seine « Portraits citoyens » qui s'accompagneront d'un travail d'interviews sur les thèmes de l'immigration et des valeurs républicaines. Les différents matériaux serviront à la réalisation d'un ensemble graphique photos et textes en vue d'expositions dans divers lieux de la commune (Bibliothèque, Centre Social, établissements scolaires...), dont la première aura lieu du 23 mai au 10 juin 2018.
- Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 4 016,00 euros TTC (Quatre Mille Seize Euros) (Droits d'auteur et travaux d'impression compris), au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 22 mai 2018.

### **18.119 Signature d'un contrat de maintenance annuel du matériel radiotéléphone de la Police Municipale avec la société DESMAREZ.**

#### **D É C I D E :**

- Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le contrat de maintenance et d'entretien du matériel radiotéléphone (radio de police) de la Police Municipale de la Ville de Vigneux-sur-Seine, avec la société DESMAREZ s.a. sise 249 rue Irène Joliot Curie – BP 20014 – 60477 Compiègne Cedex.
- Article 2.- PRECISE que ce dispositif est installé dans les véhicules de la Police Municipale, sur la toiture d'un bâtiment communal, ainsi qu'au CSU (Centre de Supervision Urbain) implanté au siège de ce service sis, 73 Rue Pierre Marin.
- Article 3.- PRECISE que le contrat est conclu pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 et est renouvelable par tacite reconduction, d'année en année, sans excéder trois ans.

Article 4.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 1 520,00 € HT pour l'année 2018 à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 22 mai 2018.

#### **18.120 Culture - Signature d'un contrat de cession d'exploitation d'un spectacle avec la SARL « 20H40 PRODUCTIONS »**

##### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER un contrat de cession avec la SARL « 20H40 PRODUCTIONS » sise 58 rue Brûle Maison – 59000 Lille pour une représentation du spectacle « Ma grand-mère vous adore » de et avec Raphaël Mezrahi, le Vendredi 15 mars 2019 à 20H30 Centre Georges Brassens, 1 Bis rue du Maréchal Leclerc – 91270 Vigneux/Seine.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 8000,00 euros HT soit 8440,00 € TTC (Huit Mille Quatre Cent Quarante Euros), au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 24 mai 2018.

#### **18.121 Centre social l'Amandier – Signature d'une convention avec l'association Vitry'n Urbaine**

##### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER une convention avec l'association Vitry'n Urbaine, 37, rue de la Concorde 94400 Vitry sur seine, pour l'accompagnement des enseignants, enfants et parents de l'école Marcel Pagnol dans les différentes étapes de réalisation d'une fresque au sol, située derrière le bâtiment sis 12, avenue de la Concorde, en mai et juin 2018.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant de 2 000€ (deux mille euros) au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 24 mai 2018.

#### **18.122 Ressources Humaines - Signature d'une convention de formation dans le domaine de la formation professionnelle continue avec Campus Léo Lagrange**

##### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER l'offre de formation avec CAMPUS LEO LAGRANGE, sis au 150 rue des Poissonniers 75883 PARIS CEDEX 18 pour un BPJEPS option LTP (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) qui se déroulera sur 12 mois, au bénéfice d'un agent communal.

Article 2.- DIT que la dépense d'un montant de 6 160 euros TTC (six mille cent soixante euros) est imputée au budget de l'exercice 2018.

Vigneux-sur-Seine, le 24 mai 2018.

#### **18.123 Ressources Humaines - Signature d'une convention de formation dans le domaine de la formation professionnelle continue avec le Comité Départemental des Secouristes Français Croix Blanche de l'Essonne**

##### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER une convention de formation avec le Comité Départemental des Secouristes Français Croix Blanche de l'Essonne, sis Chez Mr HENRY Walter, 14 rue des Eteules 91540 MENNECY sur le thème « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » pour organiser une journée de formation PSC1 (Prévention et Secours Civiques au niveau 1) les 7 et 8 Juin 2018, au bénéfice de 10 agents communaux.

Article 2.- DIT que la dépense en résultant d'un montant de 610 euros TTC (Six Cent Dix Euros), est imputée au budget de l'exercice 2018.

Vigneux-sur-Seine, le 24 mai 2018.

#### **18.124 Ressources Humaines - Signature d'une convention de formation dans le domaine formation professionnelle continue avec Culture du Cœur**

##### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER une convention de formation avec l'Organisme de Formation CULTURE DU CŒUR, sis 72 avenue Denfert Rochereau sur le thème « Comment intégrer la médiation

culturelle à l'accompagnement social », au bénéfice d'un agent communal.

Article 2.- DIT que la dépense d'un montant de 990 euros TTC (neuf cent quatre-vingt-dix EUROS), est imputée au budget de l'année 2018.

Vigneux-sur-Seine, le 24 mai 2018.

### **18.125 Ressources Humaines - Signature d'une convention de formation dans le domaine de la formation professionnelle continue avec Enfance et Musique**

**D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER une convention de formation avec l'organisme ENFANCE ET MUSIQUE, sis 17 rue Etienne Marcel 93500 PANTIN CEDEX sur le thème « Voix, musique et langage » les 25 et 26 Juin 2018, au bénéfice d'un agent communal.

Article 2.- DIT que la dépense d'un montant de 1 250 euros TTC (mille deux cent cinquante euros) est imputée au budget de l'exercice 2018.

Vigneux-sur-Seine, le 24 mai 2018.

### **18.126 Ressources Humaines - Signature d'une convention de formation dans le domaine de la formation professionnelle continue avec l'Institut National de Formation et d'Application (INFA)**

**D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER une convention de formation avec l'Institut National de Formation et d'Application (INFA) sis au 5/9 rue Anquetil 94130 NOGENT-SUR-MARNE sur le thème « DEJEPS/LICENCE» qui se déroulera sur 12 mois, au bénéfice d'un agent communal.

Article 2.- DIT que la dépense d'un montant de 4 864 euros TTC (quatre mille huit cents soixante-quatre euros ) est imputée au budget de l'exercice 2018.

Vigneux-sur-Seine, le 24 mai 2018.

### **18.127 Ouverture d'une ligne de trésorerie complémentaire pour un montant d'un million d'euros (1 000 000,00 €) auprès de la Banque Postale**

**D É C I D E :**

Article 1.- CONTRACTE auprès de la Banque Postale, un contrat d'ouverture de ligne de trésorerie pour un montant d'un million d'euros (1 000 000,00 €) dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 1 000 000,00 euros

Durée : 273 jours

Taux d'intérêt fixe : Eonia + marge de 0,35 % l'an\*

En tout état de cause et quel que soit le niveau constaté de l'index EONIA, le taux d'intérêt effectivement appliqué ne sera jamais négatif.

Dans l'hypothèse d'un index EONIA négatif, l'Emprunteur restera au minimum redevable de la marge telle qu'indiquée ci-dessus.

Modalités de remboursement : Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation

Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale

Base de calcul : exact / 360

Date de prise d'effet du contrat : le 15 juin 2018

Garantie : Néant

Commission d'engagement : 1 000.00 EUR, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat

Commission de non-utilisation : 0,1% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8<sup>ème</sup> jour ouvré du trimestre suivant

Modalités d'utilisation : L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en Ligne » de La Banque Postale.

Tirages/Versements – Procédure de virement de trésorerie privilégiée

Date de réception de l'ordre en J avant 09h30 pour exécution en J

Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne.

Montant minimum 10.000 euros pour les tirages

Article 2.- DE SIGNER le contrat d'ouverture de ligne de trésorerie.

Article 3.- D'AUTORISER les versements et les remboursements de fonds prévus dans le contrat sans qu'une autre décision ne soit nécessaire.

Article 4.- DIT que les dépenses seront inscrites au budget de l'année 2018.

Vigneux-sur-Seine, le 6 juin 2018.

### **18.128 Signature d'un contrat de location de jeux et de diverses animations à destination des enfants avec la Société DYNAMIC LAND, dans le cadre de l'arbre de Noël des enfants du personnel**

**D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER un contrat de location de jeux et de diverses animations à destination des enfants, le 15 décembre 2018 de 10H00 à 19H00, au sein du Centre Culturel Georges Brassens, 1 Bis rue du Maréchal Leclerc, 91270 Vigneux-sur-Seine,

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 1091,25 euros HT (Mille Quatre Vingt Onze Euros et Vingt Cinq Cents), soit 1200,00 euros TTC (Mille Deux Cents Euros), au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 6 juin 2018.

### **18.129 Centre social l'Amandier - Signature d'un formulaire de réservation l'Opéra National de Paris**

**D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER le formulaire de réservation avec l'Opéra National de Paris, 8 rue Scribe 75 009 PARIS, pour permettre la visite de ce monument parisien pour un groupe de 25 personnes.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant de 20€ (vingt euros) au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 6 juin 2018.

### **18.130 Centre social l'Amandier - Signature d'une convention avec l'association BREDDA**

**D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER la convention d'intervention avec l'association BREDDA, représentée par EXARE Christophe, sis 34 rue des Sillons, 94440 MAROLLES EN BRIE, pour mettre en place un jardin comestible au square Guy de La Brosse, à raison de 10 mercredis de 14 h à 17 h00, hors vacances scolaires.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant d'un montant de 1 000€ (milles euros) au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 6 juin 2018.

### **18.131 EMAP – Signature d'une convention de mise à disposition d'œuvres pour une exposition, avec Maximilien AMEGEE**

**D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER avec Maximilien AMEGEE, sis au 20 rue des arbousiers 91270 Vigneux-sur-Seine, une convention de mise à disposition d'œuvres pour l'exposition « **Le mouvement** », et ce à titre gratuit.

Article 2.- PRECISE que l'exposition sera présentée, à la Bibliothèque Charlotte DELBO, du 7 au 23 juin 2018 et que son vernissage aura lieu le jeudi 7 juin 2018, à partir de 18h.

Vigneux-sur-Seine, le 6 juin 2018.

### **18.132 Culture - Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la SARL ADA PRODUCTIONS**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la SARL ADA PRODUCTIONS, sise 103 rue du Chemin Vert – 75011 Paris pour une représentation du spectacle théâtral « OUI » de Pascal Rocher, le Samedi 30 mars 2019 à 20H30, Centre G. Brassens, 1 bis rue du Maréchal Leclerc – 91270 Vigneux/Seine.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 4850,00 euros HT (Quatre Mille Huit Cent Cinquante Euros), soit 5116,75 € TTC (Cinq Mille Cent Seize Euros et Soixante Quinze Cents), au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 6 juin 2018.

### **18.133 Culture - Signature d'un contrat de cession d'exploitation d'un spectacle avec la SARL PBOX**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la SARL PBOX, sise 36 Boulevard du Général de Gaulle – 26000 Valence, pour un concert du groupe BILLET D'HUMEUR, en accès libre, dans le cadre de la Fête de la Musique 2019, le Vendredi 21 juin 2019 à partir de 20H00, au sein du Parc du Gros Buisson.

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 2500,00 € HT (Deux Mille Cinq Cent Euros), soit 2637,50 € TTC ( Deux Mille Six Cent Trente Sept Euros et Cinquante Cents), au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 6 juin 2018.

### **18.134 Informatique – Signature d'un contrat de maintenance annuel « SMART PV » avec la société EDICIA**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER ET DE CONCLURE le contrat de maintenance annuel « SMART PV » avec la Société EDICIA située BP 20746 – 1 rue Alessandro Volta à 44470 CARQUEFOU.

Article 2.- DE PRECISER que ce contrat de maintenance fixe la redevance de maintenance à 2400,00 € TTC par an.

Article 3. - DE PRECISER que la période de maintenance est fixée à 36 mois à partir du 30 juin 2018 soit jusqu'au 30 juin 2021.

Article 4.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 6 juin 2018.

### **18.135 Signature d'un contrat d'abonnement annuel avec la société WURTH**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER la proposition de la société WURTH sise rue Georges Besse – 67150 ERSTEIN pour l'abonnement annuel de la valise diagnostic VL multimarques du service Garage.

Article 2.- DE SIGNER avec cette société un contrat d'abonnement annuel correspondant, pour un montant total de :

- 828.00 HT soit 993.60 € TTC : abonnement annuel WOW SNOOPER.

- 1199.00 HT soit 1438.80 € TTC : abonnement annuel BASIC EXPERT.

Article 3.- PRECISE que le contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour une nouvelle période d'un an, à trois reprises.

Article 4.- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 6 juin 2018.

### **18.136 Signature d'un contrat de location d'une benne fermée auprès de la société SAD'LOC**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- DE SIGNER le contrat de location d'une benne avec la société SAD'LOC, sise 2 passage Flourens – 75017 PARIS pour permettre le stockage sécurisé du matériel du service Animation Déménagement.

Article 2.- PRECISE que le contrat est conclu pour un montant de 2148 € HT par an soit 2577.60 euros TTC.

Article 3.- PRECISE que le contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour une nouvelle période d'un an, à trois reprises.

Article 4.- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 6 juin 2018.

### **18.137 Signature de contrat de maintenance annuel avec la société ARES**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER la proposition de la société ARES sise 309 rue des Roses – 77170 SERVON, pour effectuer l'entretien et la maintenance de 3 appareils (pont élévateur, compresseur) du service Garage.

Article 2.- DE SIGNER le contrat de maintenance correspondant, pour un montant total annuel de 739.33 HT soit 887.20 € TTC.

Article 3.- PRECISE que le contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour une nouvelle période d'un an, à trois reprises.

Article 4.- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 6 juin 2018.

### **18.138 Signature d'un renouvellement de contrat de vérification/maintenance du Système de Sécurité Incendie pour le Centre de vacances d'Habère Poche**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- D'APPROUVER la reconduction du contrat de vérification et/ou de maintenance du système de sécurité incendie du Centre de vacances de Vigneux à Habère Poche avec la société CHUBB, sise 54, rue des Eglantiers, 73230 Saint Alban Leysse.

Article 2.- DE PRECISER que le montant annuel de ce contrat de maintenance est de 748,78 € HT.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 6 juin 2018.

### **18.139 MAPA 655 – Accord-cadre pour la réalisation de travaux de mise en conformité des bâtiments communaux avec la réglementation AD'AP –Signature de l'avenant n°1**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER l'avenant n°1 au MAPA 655 – Accord-cadre pour la réalisation de travaux de mise en conformité des bâtiments communaux avec la réglementation AD'AP, avec la société ECP SAS située 22 rue Pierre Grange 94120 Fontenay-sous-Bois.

Article 2.- DE PRECISER que cet avenant a pour objet de compléter et d'actualiser différentes lignes de commande du bordereau des prix unitaires du contrat.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 7 juin 2018.

### **18.140 MAPA 676 – Travaux Bâtiment Louise Michel – lot 1 Étanchéité/toiture/terrasse - Signature d'un avenant n°1**

#### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER l'avenant n° 1 avec la Société SIEREC située 5 rue de Copenhague à 95380 Louvres, pour le lot 1 - étanchéité/toiture/terrasse pour un montant H.T. de 5 040.00 euros soit 6 048.00 euros T.T.C.



Article 2.- DE PRECISER que le nouveau montant du marché est de 41 045.00 euros H.T. soit 49 254.00 euros T.T.C.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 7 juin 2018

#### **18.141 MAPA 680 – Fourniture d'hygiène de la petite enfance.**

##### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le marché de fourniture d'hygiène de la petite enfance avec la société LABORATOIRE RIVADIS - Impasse du petit rose – 79100 LOUZY pour un montant annuel TTC de commande de 18000 euros maximum.

Article 2.- DE PRECISER que le marché prend effet à sa date de notification au titulaire pour une durée de 12 mois, renouvelable deux fois par tacite reconduction, à chaque fois pour une nouvelle période de douze mois, la durée totale du marché ne pourra pas excéder 36 mois.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 7 juin 2018

#### **18.142 MAPA 682 – Marché public de fourniture de consommables informatiques**

##### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le marché de fourniture de consommables informatiques avec la société TG Informatique, 71 montée de Saint Menet – 13011 Marseille, pour un montant de commande maximum de 15 000 euros H.T. annuel.

Article 2.- DE PRECISER que ce marché public prend effet à compter de sa date de notification pour une durée d'un an, et est reconductible deux fois de manière tacite, pour une nouvelle période d'un an à chaque fois.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 7 juin 2018.

#### **18.143 MAPA 683 – Marché de travaux de reprographie et tirage de plans**

##### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER la proposition jugée économiquement la plus avantageuse pour la Ville faite par la société « Atelier DEMAILLE » située 33 Quai Jean Baptiste Clément à 94140 ALFORTVILLE.

Article 2.- DE SIGNER le marché de travaux de reprographie et tirage de plans avec la société « Atelier DEMAILLE » pour un montant maximum annuel de commande de 10 000 euros H.T. soit 12 000 euros T.T.C.

Article 3.- DE PRECISER que ce marché public prend effet à compter de sa date de notification pour une durée d'un an reconductible tacitement 3 fois, pour une nouvelle durée d'un an à chaque fois.

Article 4.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 7 juin 2018.

#### **18.144 MAPA 684 – Marché publics de mission de la qualité de l'air des établissements recevant du public accueillant de jeunes enfants**

##### **D É C I D E :**

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le marché correspondant avec la société ABIOLAB ASPOSAN, sise 60 allée Saint Exupéry 38330 Montbonnot Saint-Martin pour un montant de commande maximum de 20 000 euros H.T. annuel.

Article 2.- DE PRECISER que ce marché public prend effet à compter de sa date de notification pour une durée d'un an, et est reconductible une fois de manière tacite, pour une nouvelle période d'un an.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 7 juin 2018.

## 18.145 Signature d'un contrat de prestation pour l'animation micro du Village de Noël avec la Société Nyce Event

### D É C I D E :

Article 1.- DE SIGNER un contrat de prestation dans le cadre de l'organisation du Village de Noël, les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2018, avec la Société Nyce Event, sise 8 rue des Pins 91590 Cerny, pour l'animation micro (interactivité avec le public), au sein du Parc Municipal du Gros Buisson, 16 rue du Président Salvador Allendé – 91270 Vigneux-sur-Seine, de 11H00 à 20h00 (19H00 le dimanche).

Article 2.- D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 810,00 euros HT (Huit Cent Dix Euros), soit 972,00 euros TTC (Neuf Cent Soixante Douze Euros), au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 11 juin 2018.

## 18.146 MAPA 685 – Marché de travaux de remplacement de menuiseries extérieures avec construction légère d'un abri pour containers à l'école maternelle Pauline Kergomard.

### D É C I D E :

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER le marché public de travaux de remplacement de menuiseries extérieures avec construction légère d'un abri pour containers à l'école maternelle Pauline Kergomard, avec la Société POMMEROL, située Z.A.C. des Luats – 1 rue Paul GAUGUIN à 94350 Villiers-sur-Marne pour un montant total avec les options 1 et 2 de 106 996.00 euros H.T. soit 128 395.20 euros T.T.C. décomposé comme suit :

Montant offre de base : 87 844.00 euros H.T. soit 105 412.80 euros T.T.C.

Option 1 (chassis fixes pour réfectoire) : 3 110.00 euros H.T. soit 3 732.00 euros T.T.C.

Option 2 (porte office arrivée repas) : 3 515.00 euros H.T. soit 4 218.00 euros T.T.C.

Article 2.- DE PRECISER que les travaux débiteront à compter de la réception par le titulaire de l'ordre de service de démarrage des travaux et devront être achevés pour le 31 août 2018.

Article 3.- D'IMPUTER les dépenses en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 8 juin 2018.

## 18.147 MAPA 693 – Acquisition et livraison de matériels informatiques.

### D É C I D E :

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER les lots séparés du marché d'acquisition et livraison de matériels informatiques avec les opérateurs ayant rendu l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

Lots du marché	Société	Montants
Lot n°1 - fourniture de 9 PC portables + 3 câbles HDMI.	Société COMPUTER SERVICE 77 - 21 avenue de Meaux – 77000 MELUN	7 405.50 € H.T. soit 8 886.60 € TTC
Lot n°2 - fourniture de 32 clients légers sans crans	Société ECONOCOM PRODUCTS AND SOLUTIONS - 1, rue de Terre Neuve - Les Ulis CS 60062 - 91978 COURTABOEUF	8 320.00 € H.T. soit 9 984.00 € TTC
Lot n° 3 - fourniture de 2 serveurs + 2 onduleurs	Société MEDIACOM SYSTEMS DISTRIBUTION - TECHNOPOLE CHATEAU GOMBERT - BP 100 - 13382 MARSEILLE CEDEX 13	6 341.90 € H.T. soit 7 610.28 € TTC

Lot n° 4 - fourniture de 35 PC + 35 moniteurs usage bureautique	Société COMPUTER SERVICE 77 - 21 avenue de Meaux – 77000 MELUN	24 920.00 € H.T. 29 904.00 € TTC
Lot n° 5 - fourniture de 6 PC ou stations de travail avec double moniteur exploitation informatique	Société MEDIACOM SYSTEMS DISTRIBUTION - TECHNOPOLE CHATEAU GOMBERT - BP 100 - 13382 MARSEILLE CEDEX 13	10 920.00 € H.T. soit 13 104.00 € TTC
Lot n°6 -- fourniture de 10 imprimantes laser A4 N/B réseau	Société MEDIACOM SYSTEMS DISTRIBUTION - TECHNOPOLE CHATEAU GOMBERT - BP 100 - 13382 MARSEILLE CEDEX 13	1 170.00 € H.T. soit 1 404.00 € TTC

Article 2.- DE PRECISER que le présent marché public prend effet à compter de sa date de notification pour s'achever le 31 décembre 2018.

Article 3.- D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 8 juin 2018.

### 18.148 MAPA 686 – Marché de travaux d'extension du réfectoire et création de trois classes au Groupe Scolaire Sonia DELAUNAY

#### D É C I D E :

Article 1.- D'ACCEPTER et DE SIGNER les lots séparés du marché de travaux d'extension du réfectoire et création de trois classes au Groupe Scolaire Sonia DELAUNAY avec les opérateurs ayant rendu l'offre économiquement la plus avantageuse, soit :

Lot	Société	Montants des travaux
Lot 1 : Travaux de Cloisonnements – Revêtements de sols souples – Faux-plafonds – Peinture – Menuiseries bois	Société LECLERE Fils et Beinex – 6 impasse Massonnet 75018 PARIS	Offre de base : 109 789.00 € H.T. soit 131 746.80 € T.T.C. Option 1 (Cloisons extérieures en carreaux de plâtre) : 18 290.00 € H.T. soit 21 948.00 € T.T.C. Option 3 (Fourniture et Pose de Châssis fixes vitrés en partie haute des cloisons côté circulation) : 5 340.00 € H.T. soit 6 408.00 € T.T.C. Option 4 (Fourniture et Pose de Blocs portes de communication entre les classes) : 1 300.00 € H.T. soit 1 560.00 € T.T.C.  Total global du lot 1 : 134 719.00 € H.T. soit 161 662.80 € T.T.C.
LOT 2 : Travaux de MENUISERIES EXTERIEURES	Société POMMEROL 1 rue Paul GAUGUIN ZAC des Luats 94350 VILLIERS SUR MARNE	Offre de base : 33 711.00 € H.T. soit 40 453.20 € T.T.C. Option 1 (Imposte tôle aux 2 faces au -dessus de la porte REP C accès couloir de circulation): 514,00 € H.T. soit 616.80 € T.T.C.  Total Global du lot 2 : 34 225.00 € H.T. soit 41 070.00 € T.T.C.
LOT 3 : Travaux d'électricité (courant forts et faibles)	Société EGES 16 avenue GAMBETTA 91210 DRAVEIL	Offre de base : 17 137.50 € H.T. soit 20 565.00 € T.T.C.
LOT 4 : Travaux de Plomberie - chauffage	Société AUFORT 34 rue Jean Le Galleu 94200 IVRY-SUR-SEINE	Offre de base : 29 583.33 € H.T. soit 35 500 € T.T.C.

LOT 5 : Préaux extérieurs	Société CARAPAX Z.A. de Charray 171 route des Brosses 38510 VEZERONCE CURTIN	Offre de base : 13 440.00 € H.T. soit 16 128.00 € T.T.C. Option 1 (Housses de protection en toile PVC) : 440.00 € H.T. soit 528.00 € T.T.C.  Total global du lot 5 : 13 880.00 € H.T. 16 656.00 € T.T.C.
---------------------------	--	---

Article 2.- DE PRECISER que les travaux débiteront à compter de la réception par les titulaires de l'ordre de service de démarrage des travaux, et devront être achevés le 31 août 2018.

Article 3.- D'IMPUTER les dépenses en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 8 juin 2018.

Il est procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

### 18.149 Débat et arrêt du compte de gestion 2017 du budget annexe CMPP

Par 27 voix POUR,

2 voix contre Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1.- DECLARE que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves.

Article 2.- ARRETE le compte de gestion du Receveur établi pour l'exercice 2017 dont les écritures sont résumées aux tableaux ci-dessous.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	<b>72 722.53</b>	<b>713 877.40</b>	<b>786 599.93</b>
Titres de recettes émis (b)	<b>12 381.19</b>	<b>697 325.30</b>	<b>709 706.49</b>
Réductions de titres (c)	<b>0.00</b>	<b>108 570.11</b>	<b>108 570.11</b>
Recettes nettes (d = b - c)	<b>12 381.19</b>	<b>588 755.19</b>	<b>601 136.38</b>
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	<b>72 722.53</b>	<b>713 877.40</b>	<b>786 599.93</b>
Mandats émis (f)	<b>9 959.99</b>	<b>658 980.94</b>	<b>668 940.93</b>
Annulations de mandats (g)	<b>0,00</b>	<b>6 778.56</b>	<b>6 778.56</b>
Dépenses nettes (h = f - g)	<b>9 959.99</b>	<b>652 202.38</b>	<b>662 162.37</b>

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
<b>(d - h) Excédent</b>	<b>2 421.20</b>		
<b>(h - d) Déficit</b>		<b>63 447.19</b>	<b>61 025.99</b>

	<b>RESULTAT INCORPORE AU BUDGET DE L'EXERCICE 2016 EN INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT</b>	<b>PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2017</b>	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2017</b>	<b>RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017</b>
Budget principal :				
INVESTISSEMENT	<b>58 702.22</b>	<b>0,00</b>	<b>2 421.20</b>	<b>61 123.42</b>
FONCTIONNEMENT	<b>125 972.60</b>	<b>0,00</b>	<b>-63 447.19</b>	<b>62 525.41</b>
<b>TOTAL</b>	<b>184 674.82</b>	<b>0,00</b>	<b>-61 025.99</b>	<b>123 648.83</b>

### 18.150 Compte administratif CMPP - Vote du compte administratif pour l'exercice 2017

Par 26 voix POUR,

2 voix contre Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1.- DONNE ACTE à Monsieur le Maire de la présentation faite par chapitre du compte administratif 2017 du CMPP.

Article 2.- ARRETE le compte administratif présenté et annexé à la présente délibération.

Article 3.- ARRETE l'excédent de la section de fonctionnement 2017 pour un montant de 62 525.41 €.

Article 4.- ARRETE l'excédent de la section d'investissement 2017 pour un montant 61 123.42 €

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES**

<b>OPERATIONS REELLES</b>	<b>714 523.90 €</b>
Chapitre 017 - Groupe I - Produits de la tarification.	586 461.52 €
Chapitre 018 - Groupe II – Autres produits relatifs à l'exploitation.	544.04 €
Chapitre 019 - Groupe III – Produits financiers et produits non encaissables.	1 545.74 €
Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté.	125 972.60 €
<b>OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION</b>	<b>203.89 €</b>
Chapitre 019 - Groupe III – Produits financiers et produits non encaissables.	203.89 €

**MONTANT TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 714 727.79 €**

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES**

<b>OPERATIONS REELLES</b>	<b>639 821.19 €</b>
Chapitre 011 - Groupe I - Dépenses afférentes à l'exploitation courante.	14 859.36 €
Chapitre 012 - Groupe II - Dépenses afférentes au personnel.	556 542.90 €
Chapitre 016 - Groupe III - Dépenses afférentes à la structure.	68 418.93 €
<b>OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION</b>	<b>12 381.19 €</b>
Chapitre 016 - Groupe III - Dépenses afférentes à la structure.	12 381.19 €

**MONTANT TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 652 202.38 €**

**RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE 62 525.41 €**

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES**

<b>OPERATIONS REELLES</b>	<b>58 702.22 €</b>
Chapitre 001 – Résultat d'investissement reporté.	58 702.22 €
<b>OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION</b>	<b>12 381.19 €</b>
Chapitre 28 – Amortissement des immobilisations.	12 381.19 €

**MONTANT TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 71 083.41 €**

## SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES

<b>OPERATIONS REELLES</b>	<b>9 756.10 €</b>
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles.	9 756.10 €
<b>OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION</b>	<b>203.89 €</b>
Chapitre 28 – Amortissement des immobilisations.	203.89 €
<b>MONTANT TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>9 959.99 €</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE</b>	<b>61 123.42 €</b>

### **18.151 Budget annexe du C.M.P.P. - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 - Affectation du résultat d'investissement 2017**

Par 25 voix POUR,

4 absentions Geneviève Morin, Danielle Passarrieu, Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1.- DÉCIDE d'affecter sur l'exercice 2018 le résultat de fonctionnement 2016 pour un montant de 158 351.94 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement ».

Article 2.- DÉCIDE d'affecter sur l'exercice 2018 le résultat d'investissement 2017 pour un montant de 61 123.42 € au compte 001 « Excédent d'investissement ».

Article 3.- PRECISE que cette affectation des résultats sera intégrée dans la prochaine décision modificative.

### **18.152 Débat et arrêt du compte de gestion 2017 de la Commune**

Par 27 voix POUR,

2 voix contre Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1.- DECLARE que le compte de gestion de la commune, dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Article 2.- ARRETE le compte de gestion du Receveur établi pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice dans les écritures telles que résumées aux tableaux ci-dessous.

	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL DES SECTIONS</b>
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	24 222 350,73	40 093 355,43	64 315 706,16
Titres de recettes émis (b)	11 359 617,43	39 825 659,64	51 185 277,07
Réductions de titres (c)	0,00	1 070 714,64	1 070 714,64
Recettes nettes (d = b - c)	11 359 617,43	38 754 945,00	50 114 562,43
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	24 222 350,73	40 093 355,43	64 315 706,16
Mandats émis (f)	8 267 481,71	38 628 808,08	46 896 289,79
Annulations de mandats (g)	31 965,88	1 508 937,42	1 540 903,30
Dépenses nettes (h = f - g)	8 235 515,83	37 119 870,66	45 355 386,49
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
<b>(d - h) Excédent</b>	<b>3 124 101,60</b>	<b>1 635 074,34</b>	<b>4 759 175,94</b>
<b>(h - d) Déficit</b>			

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2016	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2017	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ODRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017
Budget principal :					
INVESTISSEMENT	-5 807 410,35	0,00	3 124 101,60	0,00	-2 683 308,75
FONCTIONNEMENT	5 710 766,78	3 944 863,02	1 635 074,34	0,00	3 400 978,10
<b>TOTAL</b>	<b>-96 643,57</b>	<b>3 944 863,02</b>	<b>4 759 175,94</b>	<b>0,00</b>	<b>717 669,35</b>

### 18.153 Compte administratif Ville - Vote du compte administratif pour l'exercice 2017

Par 26 voix POUR,

2 abstentions Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1.- DONNE ACTE à Monsieur le Maire de la présentation faite par chapitre du compte administratif 2017 de la Ville.

Article 2.- ARRETE le compte administratif présenté et joint en annexe.

Article 3.- CONSTATE la conformité du compte administratif et du compte de gestion.

Article 4.- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

Article 5.- ARRETE l'excédent de la section de fonctionnement 2017 pour un montant **3 400 978,10 €**.

Article 6.- ARRETE le déficit de la section d'investissement 2017 pour un montant **2 683 308,75 €**.

Article 7.- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessous :

Annexe au Compte Administratif						
RESULTAT DE L'EXERCICE 2017						
	Section Investissement		Section Fonctionnement		Cumul des deux sections	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice réelles	8 228 988,80	10 517 728,33	36 277 981,56	38 748 417,97	44 506 970,36	49 266 146,30
Opérations de l'exercice d'ordre	6 527,03	841 889,10	841 889,10	6 527,03	848 416,13	848 416,13
<b>TOTAUX</b>	<b>8 235 515,83</b>	<b>11 359 617,43</b>	<b>37 119 870,66</b>	<b>38 754 945,00</b>	<b>45 355 386,49</b>	<b>50 114 562,43</b>
Résultat de l'exercice	3 124 101,60	3 124 101,60	0,00	1 635 074,34	4 759 175,94	4 759 175,94
Résultats reportés	-5 807 410,35	0,00	0,00	1 765 903,76	-5 807 410,35	1 765 903,76
<b>TOTAUX</b>	<b>-2 683 308,75</b>		<b>0,00</b>	<b>3 400 978,10</b>	<b>-1 048 234,41</b>	<b>6 525 079,70</b>
Restes à réaliser	<b>-1 907 422,70</b>	<b>3 641 597,00</b>			<b>-1 907 422,70</b>	<b>3 641 597,00</b>
<b>TOTAUX yc RAR</b>	<b>-4 590 731,45</b>	<b>3 641 597,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 400 978,10</b>	<b>-2 955 657,11</b>	<b>10 166 676,70</b>
<b>RESULTAT NET yc RAR</b>	<b>-949 134,45</b>		<b>0,00</b>	<b>3 400 978,10</b>	<b>0,00</b>	<b>2 451 843,65</b>

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES

<b>OPERATIONS REELLES</b>	<b>38 748 417,97 €</b>
Chapitre 013 - Atténuation des charges	419 622,46 €
Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes directes	1 403 737,06 €
Chapitre 73 - Impôts et taxes	20 037 850,10 €
Chapitre 74 - Dotations et participations	16 215 138,90 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	407 894,53 €
Chapitre 76 - Produits financiers	70 413,70 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	193 761,22 €
<b>Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>1 765 903,76 €</b>

<b>OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION</b>	<b>6 527,03 €</b>
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	6 527,03 €

**MONTANT TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 38 754 945,00 €**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES**

<b>OPERATIONS REELLES</b>	<b>36 277 981,56 €</b>
Chapitre 011 - Charges à caractère général	7 602 560,21 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	25 165 123,46 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	2 392 808,08 €
Chapitre 66 - Charges financières	775 864,37 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	341 625,38 €
<b>OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION</b>	<b>841 889,10 €</b>
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	841 889,10 €
<b>MONTANT TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>37 119 870,66€</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES**

<b>OPERATIONS REELLES</b>	<b>10 517 728,33 €</b>
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 114 715,40 €
Chapitre 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	3 944 863,02 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	2 157 649,91 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	3 300 500,00 €
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>841 889,10 €</b>
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	841 889,10 €
<b>RESTES A REALISER :</b>	<b>3 641 597,00€</b>
<b>MONTANT TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>15 001 214,43 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES**

<b>OPERATIONS REELLES</b>	<b>8 228 988,80 €</b>
Chapitre 10 – Dotations, fonds et réserves	95,00€
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	2 836 974,08 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	288 793,75 €
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	225 000,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	3 844 272,24 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	1 033 853,73 €
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	0,00 €
<b>Chapitre 001 - Résultat d'investissement reporté</b>	<b>5 807 410,35 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION</b>	<b>6 527,03 €</b>
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	6 527,03 €
<b>RESTES A REALISER :</b>	<b>1 907 422,70€</b>
<b>MONTANT TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>10 142 938,53 €</b>

**18.154 Budget ville - Affectation définitive des résultats 2017 de la Commune.**

Par 25 voix POUR,

4 abstentions Geneviève Morin, Danielle Passarrieu, Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1.- AFFECTE une partie de l'excédent de la section de fonctionnement 2017 au compte 1068 intitulé « Excédent de fonctionnement capitalisé » pour un montant de **949 134,45 €**.

Article 2.- REPREND le solde du résultat de fonctionnement 2017 au compte 002 intitulé « Résultat de fonctionnement reporté » pour un montant de **2 451 843,65 €**.

**18.155 Budget Ville - Décision modificative n°1**

Par 27 voix POUR,

2 voix contre Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1.- DECIDE ET ACCEPTE d'ouvrir postérieurement au budget primitif de l'exercice 2018 les crédits de dépenses et de recettes s'équilibrant comme suit :

- Au niveau de la section de fonctionnement à : + **131 000,00 €**



- Au niveau de la section d'investissement à : + **246 000,00 €**

Article 2.- PRÉCISE que la présente décision modificative a été votée conformément à l'article L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, tant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement par chapitres.

**Dépenses de fonctionnement :**

Opérations réelles :

Chapitre 011 - Charges à caractère général : + 120 000,00 €

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : + 0,00€

Opérations d'ordre de section à section :

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : + 11 000,00 €

**Recettes de fonctionnement :**

Opérations réelles :

Chapitre 70 – Produits des services et du domaine : + 0,00 €

Chapitre 73 – Impôts et taxes : + 40 000,00 €

Chapitre 74 – Dotations et participations : + 0,00 €

Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 91 000,00 €

Chapitre 013 – Atténuations de charges : + 0,00€

**Dépenses d'investissement :**

Opérations réelles :

Chapitre 10 – Emprunts et dettes assimilées : + 0,00€

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : + 0,00€

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : + 131 000,00€

Chapitre 23 – Immobilisations en cours : + 115 000,00€

Opérations d'ordre de section à section :

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections : + 0,00€

**Recettes d'investissement :**

Opérations réelles :

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : 235 000,00 €

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves : 0,00 €

Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçues : 0,00€

Opérations d'ordre de section à section :

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 11 000,00 €

**18.156 Contrat de Cohésion Sociale et Urbaine – Bilan à mi-parcours du contrat (clause de revoyure)**

Par 27 voix POUR,

2 abstentions Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1.- APPROUVE le bilan d'exécution à mi-parcours du contrat de territoire :

Opération livrée :

Réhabilitation du groupe scolaire Sonia DELAUNAY (ex P. LANGEVIN).

Opérations en cours d'exécution et livrables en 2018 :

Extension de l'école M. PAGNOL ;

Rénovation du gymnase A. DELAUNE.

- Article 2.- DECLARE respecter les quatre items suivants du label départemental :
- plan de lutte contre les discriminations
  - tarification sociale pour les services publics
  - plan égalité Femme/ Homme
  - plan d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.
- Article 3.- SOLLICITE du Département de l'Essonne le versement de la somme de 444 556 €, correspondant aux enveloppes bonus et malus eu égard au respect par la collectivité des conditions légales (respect loi SRU, loi 5 juillet 2000 sur l'accueil des gens du voyage, loi de 2005 en matière d'emploi de personnes en situation de handicap et la Loi Grenelle II) et des engagements volontaristes ci-dessus énoncés (respect des quatre items du label départemental) au prorata du montant des travaux présentés.

### **18.157 Demande de subvention au titre de la Dotation Politique de la Ville 2018**

à L'UNANIMITÉ,

- Article 1.- ADOPTE le programme de travaux et les plans de financements soumis à subvention au titre de la Dotation Politique de la Ville 2018.
- Article 2.- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'État la subvention la plus élevée possible au titre de la Dotation Politique de la Ville 2018.
- Article 3.- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les différentes conventions attributives de subvention avec le représentant de l'État.
- Article 4.- PRÉCISE que les dépenses et les recettes afférentes seront imputées au budget de l'exercice en cours.

### **18.158 Lancement d'une procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme**

Par 27 voix POUR,

2 voix contre Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

- Article 1.- DÉCIDE le lancement de la procédure de révision du PLU sur l'ensemble du territoire communal conformément à l'article L. 153-31 et suivants du code de l'Urbanisme.
- Article 2.- DÉCIDE que l'Etat et les autres personnes publiques, qui en auront fait la demande, conformément aux articles L 132-7 à -12, du code de l'Urbanisme, seront associés à la révision du PLU lors de réunions d'études qui auront lieu notamment :
- avant que le projet de révision du PLU ne soit arrêté par le Conseil Municipal ;
  - et, en tant que de besoin, lorsque le Maire le juge utile.
- Article 3.- DÉCIDE de soumettre, conformément aux articles les L 153-8, -11 et -16, et L 103-2 et ss., et L.600-11 du code de l'Urbanisme, à la concertation de la population et des associations locales, les études préalables au projet de révision du PLU pendant toute la durée de son élaboration et de retenir comme forme de concertation préalable : au moins 2 réunions d'information, à caractère général, auxquelles seront conviés tous les habitants de la commune.
- Article 4.- SOLLICITE l'Etat, conformément aux articles L 132-15 et -16 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour qu'une dotation soit allouée à la commune afin de couvrir les frais matériels et d'études nécessaires à la révision du PLU.
- Article 5.- DÉCIDE que conformément à l'article L 132-11 du code de l'Urbanisme, la présente délibération sera transmise :
- à Monsieur le Préfet de l'ESSONNE ;
  - à Madame la Présidente du Conseil Régional d'Île-de-France,
  - à Monsieur le Président du Conseil Départemental ;
  - à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine.
  - aux Présidents des différents syndicats des établissements publics intervenant sur le territoire communal,
  - aux Maires des communes voisines.
- Article 6.- DÉCIDE que conformément aux articles R.153-20 et R 153-21 du code de l'urbanisme, la

présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

Article 7.- DÉCIDE qu'à compter de la publication de la présente délibération prescrivant l'élaboration de la révision du plan local d'urbanisme, l'autorité compétente peut décider de surseoir à statuer, dans les conditions et délai prévus à l'article L. 111-8, sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan.

Article 8.- PRÉCISE que les dépenses résultant de cette révision du PLU sont imputées au budget de l'exercice correspondant.

### **18.159 Actualisation des montants de la Taxe Locale sur les Publicités Extérieures (TLPE) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.**

Par 27 voix POUR,

1 voix contre Jacques Stouvenel,

1 abstention Nelly Viard

Article 1.- DÉCIDE d'actualiser les tarifs maximaux de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (T.L.P.E.), applicables sur le territoire de la commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Article 2.- FIXE ainsi qu'il suit les tarifs de la TLPE applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

	<b>Montant de la TLPE applicable en 2019 (par m<sup>2</sup> et par an) :</b>
Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques de moins de 50 m <sup>2</sup>	15,70 €
Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques de plus de 50 m <sup>2</sup>	31,40 €
Dispositifs publicitaires et préenseignes sur support numérique de moins de 50 m <sup>2</sup>	47,10 €
Dispositifs publicitaires et préenseignes sur support numérique de plus de 50 m <sup>2</sup>	94,20 €
Enseigne inférieure ou égale à 7 m <sup>2</sup>	Exonération
Enseigne supérieure à 7 m <sup>2</sup> et inférieure ou égale à 12 m <sup>2</sup>	15,70 €
Enseigne supérieure à 12 m <sup>2</sup> et inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	31,40 €
Enseigne de plus de 50 m <sup>2</sup>	62,80 €

Article 3.- PRÉCISE que les recettes en résultant seront imputées au budget de l'exercice correspondant.

### **18.160 Révision du Plan Communal de Sauvegarde - Demande de subventions auprès du Département de l'Essonne**

A L'UNANIMITÉ,

Article 1.- SOLLICITE auprès du Département de l'Essonne les subventions prévues par sa délibération du 25 septembre 2017 relative à la politique de l'eau pour l'élaboration ou la révision des Plans Communaux de Sauvegarde.

Article 2.- PRÉCISE que la recette en résultant sera imputée au budget de l'exercice en cours.

### **18.161 Approbation des nouveaux statuts du S.M.O.Y.S (Syndicat Mixte Orge Yvette Seine pour l'électricité et le gaz) et avis de la commune sur l'adhésion de Brétigny-sur-Orge au SMOYS**

A L'UNANIMITÉ,

Article 1.- APPROUVE les nouveaux statuts du SMOYS, dont les modifications portent sur :

Article 4 : Objet et compétences

Article 6 : Conditions d'adhésion et de retrait

Article 8 : Composition du bureau

Article 17 : Dispositions générales

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Par 27 voix POUR,

2 voix contre Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 2.- EMET un avis favorable à l'adhésion de la commune de Brétigny-sur-Orge au SMOYS.

Article 3.- PRÉCISE qu'une ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Président du S.M.O.Y.S (Syndicat Mixte Orge Yvette Seine pour l'électricité et le gaz).

### **18.162 Conseil d'Administration de l'association Prévention Spécialisée Val d'Yerres Val de Seine – Désignation de représentants du Conseil Municipal**

Article 1.- En application des votes, est désigné(e) membre de droit titulaire au sein du Conseil d'administration de l'association Prévention Spécialisée Val d'Yerres Val de Seine :

**Fernando PEREIRA**

Les résultats du vote ont été les suivants :

Nombre d'abstentions :	2
Nombre de votants :	27
Majorité absolue :	14
Soit	25 voix

Jacques Stouvenel, Nelly Viard ne participent pas au vote.

Article 2.- En application des votes, est désigné(e) membre de droit suppléant au sein du Conseil d'administration de l'association Prévention Spécialisée Val d'Yerres Val de Seine :

**Elisabeth LEGRADE**

Les résultats du vote ont été les suivants :

Nombre d'abstentions :	2
Nombre de votants :	27
Majorité absolue :	14
Soit	25 voix

Jacques Stouvenel, Nelly Viard ne participent pas au vote.

### **18.163 Appel à projet en vue de l'aménagement de plusieurs parcelles municipales – délibération modificative**

Par 25 voix POUR,

2 voix contre Danielle Passarieu, Jacques Stouvenel, Nelly Viard,

1 abstention Geneviève Morin.

Article 1.- DECIDE d'abroger l'article 1 et l'article 2 de la délibération n°18.067 en date du 12 avril 2018 et ayant pour objet l'appel à projet en vue de l'aménagement de plusieurs parcelles municipales.

Article 2.- DECIDE que la procédure de mise en concurrence des opérateurs de l'appel à projet, pour l'ensemble immobilier cadastré AO 13 et AO 753 situées du 68 au 72 avenue Henri Barbusse, ainsi que les parcelles cadastrées AO 14 et AO 809 situées 23 à 25 rue Georges Bétemps, à Vigneux-sur-Seine, s'effectuera sur la base d'un avis d'appel public à la concurrence, publié dans un journal d'annonce légale.

Article 3.- DECIDE de mandater pour assister la commune de Vigneux-sur-Seine dans la conduite de cette procédure, Maître VINCIGUERRA Notaire à Vigneux-sur-Seine.

### **18.164 Signature de la convention proposée par Voies Navigables de France pour le franchissement de la passerelle reliant Ablon-sur-Seine à Vigneux-sur-Seine**

A L'UNANIMITÉ,

Article 1.- APPROUVE la signature de la convention proposée par Voies Navigables de France pour le franchissement de la passerelle reliant Ablon-sur-Seine à Vigneux-sur-Seine, dont le projet est joint en annexe.

Article 2.- PRECISE que cette ouverture est autorisée sous réserve que les Départements concernés réalisent l'ensemble des travaux de mise aux normes de l'ouvrage, nécessaire à une ouverture.

Article 3.- PRECISE qu'une ampliation de la présente délibération sera notifiée à :

Monsieur le Maire d'Ablon-sur-Seine

Monsieur le Président du Département de l'Essonne

Monsieur le Président du Département du Val-de-Marne

Le Directeur Général de Voies Navigables de France.

### **18.165 Autorisation d'un abandon de créances en faveur d'une société partenaire de la commune**

Par 27 voix POUR,

2 voix contre Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1.- AUTORISE la remise gracieuse de la Taxe Locale sur les Publicités Extérieures de la salle de sport BS CENTER à titre tout-à-fait exceptionnel pour l'année 2017, et d'un montant de 3 431,10 euros.

Article 2.- AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et procédures afin de permettre cet abandon de créances.

Article 3.- PRÉCISE que la dépense en résultant sera imputée au budget de l'exercice correspondant.

### **18.166 Dénomination du rond-point situé entre les rues Robert Lakota et Pierre Marin.**

Par 28 voix POUR,

1 voix contre Jacques Stouvenel.

Article 1.- DECIDE de nommer l'actuel rond-point situé entre les rues Robert Lakota et Pierre Marin : « Révérend Père Brottier ».

### **18.167 Signature d'une convention d'objectifs entre la Commune de Vigneux-sur-Seine et l'association « le Comité de Jumelage »**

Par 20 voix POUR,

4 voix contre Geneviève Morin, Danielle Passarrieu, Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Joël Gruère, Monique Baillot, Daniel Roure, Gabin Abena, Christina Pedri ne prennent pas part au vote en raison de leurs fonctions au sein de l'association.

Article 1.- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pluriannuelle (3 ans) d'objectifs entre la Commune de Vigneux-sur Seine et le Comité de Jumelage.

Article 2.- ATTRIBUE à l'association Le Comité de Jumelage, dans le cadre de cette convention, une subvention de 27 000,00 €.

Article 3. - PRECISE que le montant correspondant sera versé à l'association le Comité de Jumelage et que la dépense sera imputée au budget de l'exercice 2018.

### **18.168 Signature d'une convention d'objectifs entre la Commune de Vigneux-sur-Seine et l'association « Bulles en Seine »**

Par 27 voix POUR,

2 voix contre Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1.- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs entre la Commune de Vigneux-sur-Seine et l'association « Bulles en Seine ».

Article 2.- ATTRIBUE à l'association « Bulles en Seine » une subvention de 25 000 euros dans le cadre de cette convention.

Article 3.- DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget de l'exercice 2018.

### **18.169 Signature d'une convention d'objectifs entre l'association sportive Entente Cycliste Montgeron-Vigneux-sur-Seine et la Commune de Vigneux-sur-Seine**

Par 27 voix POUR,

2 voix contre Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

- Article 1.- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association Entente Cycliste de Montgeron-Vigneux-sur-Seine (E.C.M.V), sise 54 rue de Mainville à Montgeron, annexée à la présente délibération.
- Article 2.- DECIDE l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association E.C.M.V d'un montant de 20 000, 00 €.
- Article 3.- DIT que cette subvention sera versée sur le compte de l'association et imputée sur l'exercice 2018.

### **18.170 Signature d'une convention d'objectifs entre l'association sportive Judo Club Olympique de Vigneux-sur-Seine et la Commune de Vigneux-sur-Seine**

Par 26 voix POUR,

2 voix contre Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Colette Koeberlé ne prend pas part au vote en raison de ses fonctions au sein de l'association.

- Article 1.- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association Judo Club Olympique de Vigneux-sur-Seine (J.C.O.V), sise CSC G. Brassens, au 1 rue du Maréchal Leclerc, annexée à la présente délibération.
- Article 2.- DECIDE l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association J.C.O.V d'un montant de 32 000,00 €.
- Article 3.- PRECISE que cette subvention sera versée sur le compte de l'association et imputée sur l'exercice 2018.

### **18.171 Signature d'une convention d'objectifs entre l'association sportive Football Club Olympique de Vigneux-sur-Seine et la Commune de Vigneux-sur-Seine**

Par 27 voix POUR,

2 voix contre Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

- Article 1.- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association Football Club Olympique de Vigneux-sur-Seine (FCOV), sise Maison des Sports, au 150 avenue Henri Barbusse, annexée à la présente délibération.
- Article 2.- DECIDE l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association FCOV d'un montant de 28 000,00 €.
- Article 3.- PRECISE que cette subvention sera versée sur le compte de l'association et imputée sur l'exercice 2018.

### **18.172 Signature d'une Convention d'Aménagement d'Emploi relative à l'insertion d'un sportif de haut niveau**

Par 27 voix POUR,

2 abstentions Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

- Article 1.- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention d'aménagement d'emploi relative à l'insertion des sportifs de haut niveau au titre de l'année 2018.
- Article 2.- DIT que toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente Convention fera l'objet d'un avenant.
- Article 3.- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents annexes à la Convention.

## 18.173 Prise en charge par la Commune des frais d'obsèques de Monsieur Claude MONJAULT

Par 27 voix POUR,

2 absentions Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1.- DECIDE de venir en aide à la famille de Monsieur Claude MONJAULT en prenant en charge l'intégralité des frais relatifs à ses obsèques.

Article 2.- PRECISE que la dépense en résultant sera imputée au budget de l'exercice en cours.

## 18.174 Actualisation des tarifs des services publics rendus à la population à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018

Par 25 voix POUR,

2 voix contre Jacques Stouvenel, Nelly Viard,

2 abstentions Geneviève Morin, Danielle Passarrieu.

Article 1.- DECIDE de renommer le Centre d'Initiation Sportive : Académie des Sports.

Article 2.- DÉCIDE que les différentes grilles tarifaires de la présente délibération prennent effet à compter du 1er septembre 2018.

Article 3.- PRECISE que sont prévues des majorations de tarification des services périscolaire et extrascolaire selon les modalités ci-dessous :

- une majoration de 30% sur les tarifs indexés sur le quotient familial pour les usagers qui ne respecteraient pas les dispositions du règlement de service de la restauration scolaire ;

- une majoration de 50% sur les tarifs indexés sur le quotient familial pour les usagers qui transgresseraient les dispositions des règlements intérieurs des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires maternels et élémentaires ;

- une majoration de 50 % pour les usagers qui ne respecteraient pas les délais d'inscription prévus dans les règlements intérieurs des accueils de loisirs périscolaires, extrascolaires et des études dirigées.

Article 4.- AUTORISE Monsieur le Maire à engager l'ensemble des procédures et à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 5.- PRECISE que les dispositions de la présente délibération sont susceptibles d'évolution en fonction des évolutions législatives, réglementaires, fiscales, ou du régime des prestations familiales, qui entreraient en vigueur postérieurement à la date de signature de la présente.

Article 6.- PRECISE que les recettes et dépenses induites par la présente délibération sont imputées au budget de l'exercice correspondant.

Article 7.- PRÉCISE que les nouveaux tarifs applicables sont les suivants :

### 1°) Activités jeunesse :

<b>LIBELLES</b>	<b>Tarifs applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2018</b>
Inscription annuelle auprès du SMJ (11/25 ans)	2,00 €
<b>SORTIES HORS LES MURS (11/17 ans)</b>	
Five	2,00 €
Cosmic laser	2,50 €
Paint-Ball	3,50 €
Cinéma	2,00 €
Bowling (2 parties)	3,00 €
Patinoire	2,50 €

Karting	3,50 €
Sortie à vocation culturelle (musées, monuments, châteaux, salons, parcs...)	1,00 €
Repas ou collation dans le cadre d'une sortie (en supplément du coût de l'activité)	3,00 €
Parcs d'attractions ou nautiques (Disneyland, Astérix, Aquaboulevard...)	7,00 €
Sortie à vocation sportive (escalade, quad, équitation, parcours aventure...), Zoo, aquarium...	30% du prix (2)
<b>ACTIVITES ESTIVALES (11/17 ans)</b>	
Piscine	1,00 €
Port aux Cerises (toutes activités)	2,00 €
Bases de loisirs (toutes activités, sans ticket loisirs)	3,00 €
Bases de loisirs (toutes activités, avec ticket loisirs)	1,00 €
Journée à la mer	3,00 €
<b>SPECTACLES / SOIREES / EVENEMENTS SPORTIFS (11/17 ans)</b>	
Spectacles vivants hors les murs (spectacles parisiens...) et organisés par la Ville de Vigneux/Seine	5,00 €
Evènements sportifs (Matches : foot, basket, manifestations sportives ...)	35% du prix (2)
Participation tournoi avec lot(s) organisé par le service (sportifs, jeux...)	1,00 € par jeune / tournoi
Soirée et activité sur structure avec collation (loto, film...)	2,00 €
Atelier musique chant : répétition, enregistrement, Atelier danse (hip-hop, danse africaine...), Atelier graff, street art, peinture..., Autres Ateliers	5,00 € par cycle par jeune
Soutien scolaire animé par un intervenant vacataire extérieur dans le cadre du CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)	10 € par trimestre et par jeune
<b>SEJOURS (11/17 ans)</b>	
Séjour (+ de 2 j)	33 % du prix (1)
<b>ACTIVITES (18/25 ans)</b>	
Toutes activités jeunesse à destination des jeunes 18/25 ans	50 % du prix (1)
<b>FORMATIONS (Point Information Jeunesse)</b>	
Formation 16 / 25 ans (PSC1, surveillant de baignade, CACES 1 : Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité)	25% du prix par jeune
Formation BAFA (formation générale)	50 % du prix par jeune
<b>TARIFS HORS VIGNEUSIENS</b>	
Pourcentage applicable en plus du coût de l'activité	10% par jeune

(1) pourcentage du prix public ou négocié auprès du prestataire choisi

(2) Suivant le prix de revient, le tarif proposé sera arrondi au 50 centimes inférieur.



## 2°) Activité EMAP :

Deux périodes de cours de 5 mois : de septembre à janvier, et/ou de février à juin.

Pour les vigneuaisiens qui n'ont pas de numéro allocataire CAF, fournir les deux derniers avis d'imposition (N et N-1). A défaut communiquer un justificatif de domicile daté de moins de trois mois.

### EMAP Catégorie 1 (1h-2h hebdomadaire)

Quotient familial	Tarif pour une période de 5 mois
Tranche 1	13,69 €
Tranche 2	30,54 €
Tranche 3	40,12 €
Tranche 4	49,69 €
Tranche 5	62,64 €
Résident RPA - Tarif forfaitaire	13,69 €
Hors commune :	90,00 €

### EMAP Catégorie 2 (3h hebdomadaires)

Quotient familial	Tarif pour une période de 5 mois
Tranche 1	26,86 €
Tranche 2	59,89 €
Tranche 3	78,66 €
Tranche 4	97,44 €
Tranche 5	122,82 €
Hors commune	179,00 €

A ces tarifs s'ajoutent les frais d'inscriptions d'un montant de 15,50 €.

À partir de deux personnes d'une même famille inscrites à l'EMAP, ou bien d'un élève y suivant deux activités, une réduction de 10 % s'applique sur la tarification.

## 3°) Activités sportives :

L'Académie des Sports : s'adresse à un public âgé de 6 à 14 ans.

Quotient familial	Tarif à la journée, déjeuner inclus
Tranche 1	4,82 €
Tranche 2	6,96 €
Tranche 3	9,60 €
Tranche 4	12,32 €
Tranche 5	13,24 €
Hors commune	18,55 €

Une remise de 10% sera accordée lors d'une inscription pour une semaine complète du lundi au vendredi, y compris les semaines comportant un jour férié et lors de la période des vacances scolaires (hors séjours).

**Tarifs séjours sportifs :**

Quotient familial	Tarif à la journée
Tranche 1	20,25 €
Tranche 2	23,51 €
Tranche 3	28,07 €
Tranche 4	34,89 €
Tranche 5	41,08 €
Hors commune	58,00 €

**4°) Activités du Centre social l'Amandier :**

L'adhésion annuelle au centre social l'Amandier est fixée à 3,50 € par foyer fiscal.

Cette adhésion est obligatoire pour toute inscription aux activités proposées par le Centre social. Le tarif enfant est applicable jusqu'aux 14 ans révolus de l'enfant.

**Sortie estivale en bus à la journée sans droits d'entrée (mer, bases de loisirs,...)**

	Tarif pour un adulte	Tarif pour un enfant
Tranche 1	7,50 €	4,50 €
Tranche 2	9,00 €	6,00 €
Tranche 3	10,50 €	7,50 €
Tranche 4	12,00 €	9,00 €
Tranche 5	13,50 €	10,50 €
Hors commune	30,00 €	30,00 €

**Sortie avec droits d'entrée**

Comprenant les sorties avec ou sans transport

	Tarif pour un adulte	Tarif pour un enfant
Tranche 1	5,00 €	3,00 €
Tranche 2	6,00 €	4,00 €
Tranche 3	7,00 €	5,00 €
Tranche 4	8,00 €	6,00 €
Tranche 5	9,00 €	7,00 €
Hors commune	20.70 €	20.70 €

### Sortie sans droit d'entrée

Comprenant les sorties avec ou sans transport

	Tarif pour un adulte	Tarif pour un enfant
Tranche 1	2,00 €	1,00 €
Tranche 2	2,50 €	1,50 €
Tranche 3	3,00 €	2,00 €
Tranche 4	3,50 €	2,50 €
Tranche 5	4,00 €	3,00 €
Hors commune	8,70 €	8,70 €

### Les ateliers organisés sur la structure :

#### Les ateliers annuels

Quotient familial	Tarif par adulte pour une activité à l'année	Tarif par enfant pour une activité à l'année
Tranche 1	22,00 €	11,00 €
Tranche 2	27,00 €	13,50 €
Tranche 3	32,00 €	16,00 €
Tranche 4	37,00 €	18,50 €
Tranche 5	42,00 €	21,00 €
Hors commune	50,00 €	25,00 €

### Ateliers sociolinguistiques (ASL) : Tarif : 3.20€ par mois

#### Ateliers d'initiations et de découvertes :

Tarif par famille pour un atelier ou cycle d'atelier	
Tranche 1	1,50 €
Tranche 2	2,00 €
Tranche 3	2,50 €
Tranche 4	3,00 €
Tranche 5	3,50 €
Hors commune	26,50 €

#### Espace Ludothèque :

Les familles bénéficient gratuitement de l'accès à toutes les activités organisées sur la structure par l'espace Ludothèque, sous réserve d'être à jour de leur adhésion.

## 5°) Activités périscolaires et extrascolaires :

### Accueils maternels :

Quotient familial	Accueil matin	Accueil soir
Tranche 1	1,03 €	1,81 €
Tranche 2	1,49 €	2,60 €
Tranche 3	1,95 €	3,41 €
Tranche 4	2,57 €	4,50 €
Tranche 5	2,76 €	4,85 €
Hors commune	6,61 €	11,57 €

Les accueils sont d'une durée maximale de 1h20 le matin et de 2h20 le soir.

### Accueils élémentaires :

Tarifs à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2018		
Quotient familial	Accueil matin	Accueil soir
Tranche 1	1,03 €	0,79 €
Tranche 2	1,49 €	1,11 €
Tranche 3	1,95 €	1,46 €
Tranche 4	2,57 €	1,92 €
Tranche 5	2,76 €	2,07 €
Hors commune	6,61 €	4,96 €

Les accueils sont d'une durée maximale de 1h20 le matin et de 1h00 le soir.

### Classe transplantée :

Quotient familial	Tarifs à compter du 01/09/2018 (Vigneusiens et non Vigneusiens)
Tranche 1	12,69 €
Tranche 2	18,78 €
Tranche 3	21,28 €
Tranche 4	25,03 €
Tranche 5	25,37 €

### Accueils de Loisirs Maternels (CLM) :

Tarifs à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2018		
Quotient familial	CLM 1/2 journée	CLM Vacances et journée
Tranche 1	2,22 €	4,49 €
Tranche 2	3,24 €	6,51 €
Tranche 3	4,50 €	8,98 €
Tranche 4	5,79 €	11,59 €
Tranche 5	6,20 €	12,38 €
Hors commune	8,63 €	17,11 €

**Accueils de Loisirs Élémentaires (CLP) :**

	Tarifs à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2018	
Quotient familial	CLP 1/2 journée	CLP Vacances et journée
Tranche 1	2,34 €	4,51 €
Tranche 2	3,35 €	6,53 €
Tranche 3	4,63 €	9,00 €
Tranche 4	5,85 €	11,61 €
Tranche 5	6,39 €	12,40 €
Hors commune	8,73 €	17,34 €

**Séjours :**

	Tarifs à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2018	
Quotient familial	Séjours Centre de vacances enfants	Séjours vacances Ados
Tranche 1	12,54 €	19,29 €
Tranche 2	17,35 €	22,39 €
Tranche 3	21,18 €	26,73 €
Tranche 4	29,38 €	33,23 €
Tranche 5	33,36 €	39,13 €
Hors commune	56,50 €	58,00 €

Le paiement des séjours pourra être effectué en trois mensualités maximum **avant le séjour**, sur demande auprès du service Régie centralisée.

**Restauration maternelle et élémentaire :**

Tarifs à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2018		
Quotient familial	Restauration maternelle	Restauration élémentaire
Tranche 1	2,01 €	2,36 €
Tranche 2	2,33 €	3,21 €
Tranche 3	2,76 €	3,51 €
Tranche 4	3,49 €	4,02 €
Tranche 5	3,77 €	4,31 €

**Tarifs PAI\* :**

Quotient familial	Restauration maternelle	Restauration élémentaire
Tranche 1	1,00 €	1,18 €
Tranche 2	1,16 €	1,60 €
Tranche 3	1,38 €	1,75 €
Tranche 4	1,74 €	2,01 €
Tranche 5	1,89 €	2,15 €
Hors commune	3,06 €	3,08 €

\* **Projet d'accueil Individualisé (allergies, diabète, autre problème)**

### Autres tarifications de la restauration :

	Restauration maternelle	Restauration élémentaire
Enfant du voyage	3,81 €	4,41€
Enfant non Vigneusien	6,12 €	6,17€
Agents communaux	2,83 €	
Enseignants / Adultes*	4,69 €	
Tarif "1 Euro" **	1,00 €	

\*Le tarif Adultes séniors est dorénavant indexé sur le tarif enseignants.

\*\* Tarif spécial appliqué aux familles suivies par le CCAS

### 6°) Études dirigées :

Quotient familial	Tarif mensuel à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2018
Tranche 1	22,44 €
Tranche 2	24,48 €
Tranche 3	25,50 €
Tranche 4	26,52 €
Tranche 5	28,56 €
Hors commune	30,56 €

Une remise de 10% est octroyée à la famille à partir du troisième enfant.

### **18.175 Attribution de subventions exceptionnelles aux écoles élémentaires Édouard Herriot, Louis Pasteur, les Rouvres, Nelson Mandela et Louise Michel**

Par 27 voix POUR,

2 abstentions Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1.- DECIDE d'attribuer au titre de subvention exceptionnelle aux établissements scolaires suivants :

École élémentaire Édouard Herriot : une subvention de 6 900 euros

École élémentaire Louis Pasteur : une subvention de 3 650 euros

École élémentaire les Rouvres : une subvention de 4 700 euros

École élémentaire Nelson Mandela : une subvention de 8 750 euros

École élémentaire Louise Michel : une subvention de 6 000 euros

Article 2.- PRECISE que la dépense en résultant sera imputée au budget de l'exercice en cours.

### **18.176 Signature d'un avenant au contrat de Délégation de Service Public de la restauration scolaire et municipale de la ville de Vigneux-sur-Seine**

Par 27 voix POUR,

2 voix contre Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1.- DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 joint à la présente délibération, ainsi que ses annexes.

Article 2.- DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes procédures et signer tous actes nécessaires à la bonne exécution de cet avenant.

Article 3.- PRECISE que les dépenses en résultant sont imputées au budget de l'exercice correspondant.

### **18.177 Approbation des nouvelles dispositions des règlements intérieurs des accueils de loisirs périscolaires, extrascolaires maternels et élémentaires et des études surveillées**

A L'UNANIMITÉ,

Article 1.- APPROUVE les nouvelles dispositions des règlements intérieurs des accueils de loisirs périscolaires, extrascolaires maternels et élémentaires et des études surveillées, annexés à la présente délibération.

Article 2.- PRECISE que l'inscription aux activités périscolaires et extrascolaires est obligatoire.

Article 3.- PRECISE que conformément à la délibération n°18.174 du 19 juin 2018, il est instauré une majoration de 50 % pour les familles qui ne respecteraient pas les dispositions relatives aux délais d'inscription prévues dans les règlements intérieurs des activités périscolaires et extrascolaires.

### **18.178 Prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) « extrascolaire » - Signature de la convention d'objectifs et de financement n° 312-2018 avec la Caisse d'Allocations Familiales**

A L'UNANIMITÉ,

Article 1.- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention n° 312-2018 d'objectifs et de financement de la prestation de service accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) « extrascolaire » avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne.

Article 2.- PRECISE que les recettes seront imputées au budget de l'exercice correspondant.

### **18.179 Prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) « périscolaire » - Signature de la convention d'objectifs et de financement n° 313-2018 avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne**

A L'UNANIMITÉ,

Article 1.- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention n° 313-2018 d'objectifs et de financement de la prestation de service accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) « périscolaire » avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne.

### **18.180 Signature d'une convention d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire (MPO) avec le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne**

Par 27 voix POUR,

2 abstentions Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1.- DECIDE d'adhérer à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire et de confier cette mission au Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne.

Article 2.- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet avec le Centre de gestion, et tout autre document nécessaire à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

Article 3.- PRECISE que les dépenses en résultant seront imputées à l'exercice budgétaire correspondant.

### **18.181 Tableau des emplois – Année 2018 - Modification n°1 du tableau des effectifs du CMPP**

Par 27 voix POUR,

2 voix contre Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1.- DECIDE d'adopter les modifications du tableau des effectifs comme présenté ci-dessous :

#### **POUR LES AGENTS DU CMPP**

- 1 poste de « **Technicien paramédical de classe normale** » à Temps complet

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018

Filière : Médico-sociale

Cadre d'emplois : Techniciens paramédicaux Territoriaux

Grade : Technicien paramédical de classe normale

- Ancien effectif : 4

- Nouvel effectif : 5

Recrutement

- 1 poste de « **Psychologue de classe normale** » à Temps complet

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018

Filière : Médico-sociale

Cadre d'emplois : Psychologues Territoriaux

Grade : Psychologue de classe normale

- Ancien effectif : 5

- Nouvel effectif : 6

Recrutement

Article 2.- ARRETE le nombre de postes figurant désormais au tableau des effectifs du CMPP :

	Postes ouverts	Postes pourvus	Dont : Temps non complet
Effectifs permanents	26	8	10

Article 3.- PRECISE que les crédits correspondants sont prévus au budget du CMPP.

### 18.182 Désaffectation et radiation de 8 véhicules du parc automobile communal, pour les années 2017 et 2018.

Par 27 voix POUR,

2 abstentions Jacques Stouvenel, Nelly Viard.

Article 1.- DÉCIDE de désaffecter et de radier du parc automobile communal les véhicules suivants :

Marque	Modèle	Genre	N°			N° de série	Mise en Circulation	Motif de radiation du parc
RENAULT	MASTER	FOURGON	563	CMJ	91	VF1FDBEH521009189	22/09/1999	Usure finale
RENAULT	MASTER	FOURGON	245	CMN	91	VF1FDBEH521009188	29/09/1999	Usure finale
RENAULT	KANGOO	FOURGONNETTE	633	CTM	91	VF1FC0AAF23103722	22/09/2000	Usure finale
RENAULT	KANGOO	FOURGONNETTE	649	CTM	91	VF1FC0AAF23103814	22/09/2000	Usure finale
OPEL	CORSA	VOITURE	900	EDT	91	WOLOXCF6864134989	23/02/2006	Usure finale
RENAULT	KANGOO	FOURGONNETTE	744	EWH	91	VF1FW1AB540477958	08/10/2008	Usure finale
OPEL	VIVARO	MINI BUS	AC	236	WV	WOLJ7AE69V630631	16/09/2009	Usure finale
OPEL	VIVARO	MINI BUS	709	ERF	91	WOLJ7AMA68V627601	06/02/2008	Usure finale

La séance est levée à 20 h 44.

LE MAIRE,

#signature#

Serge POINSOT.